

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 31 JANVIER 2019  
À VILLENEUVE LES SABLONS**

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean- Sébastien DELAVILLE est désigné secrétaire de séance.

**II.Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2018**

Le compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2018 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

**III. Choix du mode de gestion pour les communes d'Amblainville / Fresneaux-Montchevreuil / Ivry le Temple / Les Hauts Talican / Montherlant / Pouilly et Valdampierre**

Monsieur le Président rappelle que les contrats de délégation par affermage des réseaux d'eau potable des communes d'Amblainville / Fresneaux-Montchevreuil / Ivry le Temple / Les Hauts Talican / Montherlant / Pouilly et Valdampierre arrivent à échéance en décembre 2019 et juin 2020 (pour Amblainville).

Compte-tenu des échéances en décembre 2019 et juin 2020 de ces contrats d'exploitation du service de l'eau potable, il appartient au SMEPS de décider du (des) futur(s) mode(s) de gestion de ces services, à compter du 31 décembre 2019.

Pour préparer cette décision, le SMEPS a mandaté le SIDESA afin d'examiner les différentes options et scénarii de gestion envisageables.

À l'issue de cette analyse, il est apparu qu'un passage immédiat en régie ne pourrait éviter des difficultés techniques fortes pouvant faire peser un risque sur la continuité du service. Par ailleurs, le choix de l'un des modes de gestion par rapport aux autres modes de gestion ne présente pas un avantage financier suffisamment important pour être déterminant.

Ainsi, il a été proposé de recourir à une délégation de service public (lot unique), pour une durée limitée à 5 (cinq) ans et 11 (onze) mois, sur les communes d'Amblainville, d'Ivry le Temple, de Fresneaux-Montchevreuil, des Hauts Talican, de Montherlant, de Pouilly et de Valdampierre.

***Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :***

- ***de recourir à une délégation de service public, suivant les modalités décrites dans le rapport de présentation, pour l'exploitation des services publics de l'eau potable des communes d'Amblainville, d'Ivry le Temple, de Fresneaux-Montchevreuil, des Hauts Talican, de Montherlant, de Pouilly et de Valdampierre d'une durée de 5 (cinq) ans et 11 (onze) mois à compter du 1er janvier 2020,***
- ***que Monsieur le Président est autorisé à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.***

**IV. Convention de rétrocession CCS/SMAS/SMEPS/Villeneuve les Sablons/OPAC**

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer, avec l'OPAC de l'Oise, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable ceux-ci desservant à terme, des locaux d'habitation à Villeneuve les Sablons.

Cette convention ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

**V.Élection de délégués au Syndicat des eaux de Jouy sous Thelle**

Monsieur le Président vous a expliqué que suite à la fusion des communes de Bachivillers et de Fresneaux Montchevreuil, Bachivillers devient un membre de la Communauté de Communes des Sablons et par extension du SMEPS.

La compétence eau potable sur cette commune étant gérée par le SIAEP de Jouy sous Thelle, il vous a donc été demandé d'élire deux délégués du SMEPS pour siéger au sein du comité syndical du SIAEP de Jouy sous Thelle.

***Le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne les délégués titulaires du SIAEP de Jouy sous Thelle suivants :***

- ***Monsieur Éric MARCHAL***
- ***Monsieur Jammy ALLEGAERT***

## **VI. Élection de délégués au Syndicat des eaux de Fresnes Léguillon**

Monsieur le Président vous a expliqué que le SIAEP de Fresnes Léguillon ayant modifié ses statuts, c'est maintenant le SMEPS qui est membre de ce syndicat des eaux.

Le Président vous a demandé d'élire quatre délégués du SMEPS pour siéger au sein du comité syndical du SIAEP de Fresnes Léguillon.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne les délégués titulaires du SIAEP de Fresnes Léguillon suivants :**

- **Monsieur Didier BOUILLIANT**
- **Madame Nicole LEGRAND**
- **Madame Catherine HERMAN**
- **Monsieur Hervé LE MAREC**
- **Madame Annie LEROY**
- **Monsieur Jean-Pierre CATTELOIN**

## **VII. Élection d'un nouvel élu à la CAO, la CCSPL et la commission DSP**

Monsieur le Président vous a expliqué que suite au décès de M. JANTOLEK, qui était membre de la CAO, de la CCSPL et de la commission DSP du SMEPS, il vous a été proposé d'élire un nouveau membre pour chacune de ces instances.

Le Comité Syndical **à l'unanimité** demande un sursis à statuer en attendant les élections du nouveau Maire dans la commune d'Ivry le Temple.

## **VIII. Convention de groupement de commande CCS/SMEPS – entretien des espaces verts**

Monsieur le Président vous a demandé également de l'autoriser à signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes des Sablons relative à l'établissement d'un accord cadre concernant une mission d'entretien des espaces verts pour les installations de captage de l'eau potable sur la commune de Chavençon (pour la partie SMEPS).

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **approuve la constitution d'un groupement de commande relatif à l'établissement d'un accord cadre dans le cadre d'opérations d'entretien des espaces verts,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à la constitution de ce groupement de commande.**